

Les motions des conseils centraux de l'université Montpellier-III

MOTION 1

Les trois Conseils de l'Université Paul-Valéry Montpellier-III, réunis en Congrès, protestent vigoureusement contre la dotation budgétaire prévue par le ministère pour 2009 et s'indignent des suppressions de postes annoncées pour les 3 prochaines années.

Au niveau budgétaire, les normes dites SANREMO jusqu'à présent en vigueur pour calculer les budgets attribués aux établissements ont été remplacées par un nouveau système.

Ce système, censé reposer non plus sur le nombre d'étudiants mais sur de « nouveaux critères » évalués de façon totalement opaque, aboutit à pénaliser les universités comptant de nombreux étudiants. C'est ainsi que l'Université Paul-Valéry voit sa Dotation Globale de Fonctionnement diminuer fortement. La diminution est provisoirement masquée par une augmentation des crédits du plan Réussite en Licence.

Sur ces bases, l'Université Paul-Valéry est désormais classée parmi les universités sur-encadrées alors qu'elle était précédemment parmi les plus sous-encadrées.

Le Congrès s'étonne de ce nouveau classement aberrant et s'inquiète vivement des conséquences budgétaires qu'il entraînera pour 2009 et les années suivantes. Au titre de ce prétendu sur-encadrement inopiné, 6 postes seront supprimés en 2009 et 3 autres chacune des années suivantes dans notre université, soit 12 postes en 3 ans. Ces suppressions s'inscrivent dans un mouvement général portant sur des centaines de postes dans presque toutes les universités.

De manière très claire, le ministère se propose de compenser ces diminutions en réformant le statut des enseignants-chercheurs pour leur imposer des heures d'enseignement plus nombreuses.

Le Congrès manifeste sa consternation devant ces mesures qui auront pour résultat d'affaiblir la recherche et l'audience internationale de notre université, pourtant reconnue et qu'on prétendait par ailleurs développer. Dans de telles conditions, le Congrès s'interroge sur l'opportunité de continuer l'effort tendant à la fusion des universités montpelliéraines via un PRES dans le cadre du plan Campus. Si le ministère se comporte de cette manière, on peut se demander dans quelle mesure les promesses faites au moment de l'annonce du plan Campus seront ou non tenues et si l'université Paul-Valéry ne servira pas de variable d'ajustement pour les postes éventuellement créés dans les disciplines qu'elle n'enseigne pas.

C'est pourquoi le Congrès exige des garanties formelles sur l'avenir avant de poursuivre dans une voie que les décisions ministérielles viennent de rendre dangereuse. Enfin, concernant la masterisation des CAPES, **le Congrès réclame solennellement le retrait du projet de masterisation de la formation aux concours et la renégociation de la formation des enseignants.**

Vote à l'unanimité

MOTION 2

Devant la menace que représentent les actuelles réformes, le Congrès de l'Université Paul-Valéry – Montpellier III **appelle à une grève administrative et à refuser de faire remonter au Ministère les maquettes de masters d'enseignement.**

Ne prennent pas part au vote : 14 Abstention : 8 Pour : 28

Lors du vote de la 2ème motion, il a été évoqué à propos de la grève administrative, **comme première mesure, de ne pas saisir les P.V. et ne pas transmettre les notes.**

Anne Fraïsse